

Convocation épreuves anticipées

Baccalauréat général 2021

Version 1 du 20/08/2020 à 14:02

N° candidat : 01948662882

Inscription n°: 001

Session: 2020

Grand public chemin abdelkader Gadouche 16035 HYDRA

Né le: 07/09/2003

MONSIEUR AIT BELKACEM Moncef Karim 44 rue du chenoua hydra Alger 16035 Hydra ALGERIE

Baccalauréat général

Enseignements : Mathématiques / Physique-chimie / Sciences de la vie et de la terre

Veuillez vous présenter <u>60</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

Lycée International ALEXANDRE DUMAS CHEMIN ABDELKADER GADOUCHE 16035 HYDRA-ALGER

Français écrit (écrite) Le jeudi 03 septembre 2020 à 14:00 Durée : 4H00 Salle : A003

Français oral (oral) Le dimanche 06 septembre 2020 à 13:30 Durée : 0H50 Salle : Admin7

Commission: FR07

Dépôt des descriptifs pour l'épreuve orale de français : les candidats n'ayant pas remis le descriptif doivent impérativement déposer un exemplaire le 25 août 2020 au LIAD.

Mesures sanitaires : Le port du masque grand public est obligatoire dans les établissements scolaires.

Lycée International Alexandre DUMAS Chemin Abdelkader Gadouche 16035 HYDRA ALGER Algérie

Notice à l'attention des candidats

Epreuves Anticipées - Session 2020

- 1 Pièces à présenter pour chaque épreuve : Il sera exigé la présentation de :
- votre convocation
- une pièce d'identité en cours de validité avec **photographie** (carte nationale d'identité à défaut passeport ou permis de conduire).
- 2 Discipline de l'examen : Vous devez vous présenter 1 h avant l'heure de début de chaque épreuve au lycée et vous rendre directement dans la salle d'examen.
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- L'appel terminé, aucun candidat ne sera autorisé à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.
- Vous ne devez utiliser que les feuilles de copie et de brouillon fournies dans les salles d'examen. En fin d'épreuve, vous n'êtes pas autorisé à joindre votre brouillon à la copie.
- Avant de quitter la salle d'examen, assurez-vous d'avoir remis votre composition intégrale y compris les annexes.

3 - Matériels et documents autorisés :

L'utilisation du téléphone portable et de tout matériel informatique ou électronique dans les salles d'examen est strictement interdite. Le candidat n'est pas autorisé à conserver sur lui son portable et plus largement tous appareils permettant des échanges ou la consultation d'information pendant le déroulement des épreuves. Les trousses seront vidées sur la table.

Dictionnaires: Pour toutes les épreuves écrites et orales, l'utilisation du dictionnaire est interdite.

4 – Fraudes : La fraude est un délit qui peut être sévèrement sanctionné notamment par l'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Toute présomption de fraude transmise au rectorat entraîne la **suspension de la proclamation des résultats**.

5 - Listes des documents, liste des œuvres et manuels pour l'épreuve orale de français :

Vous devez apporter impérativement le 25 août 2020, un exemplaire de votre descriptif de textes au LIAD. Vous devez apporter le jour de l'épreuve :

- un exemplaire du descriptif des lectures et activités ainsi que d'un jeu des photocopies des textes étudiés en lecture analytique et d'un exemplaire des œuvres intégrales étudiées sans annotations personnelles.

6 - Communication des résultats :

Les résultats sont consultables sur le site internet académique à l'adresse : http://cyclades.ac-aix-marseille.fr/publication_A02/login . Moyen d'accès : numéro de candidat qui figure sur votre convocation à partir du vendredi 25 septembre 2020.

Les relevés de notes des épreuves anticipées seront disponibles fin septembre dans les établissements d'origine des candidats ou dans « l'espace candidat » de CYCLADE. Les notes ne deviendront définitives qu'après la délibération du jury des épreuves terminales en juillet 2021.

7 - Epreuves de remplacement :

Les candidats qui, en cas d'absence pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves, peuvent, sur autorisation du recteur, se présenter aux épreuves correspondantes qui auront lieu en fin d'année scolaire 2021. Ils doivent apporter le jour même de l'absence au chef du centre d'épreuves un certificat médical détaillé délivré par le médecin traitant (sous pli confidentiel) accompagné de la convocation et remplir une demande d'inscription pour les épreuves de remplacement.

8 - Mesures sanitaires :

Les candidats veilleront à respecter les mesures sanitaires en vigueur dans les établissements. <u>Chaque candidat devra se munir de son masque pour les épreuves</u>. Aucun regroupement de candidats ne sera autorisé dans la cour. Pas de restauration sur place possible, tous les candidats doivent quitter le LIAD sur le temps du repas et se présenter une heure avant l'épreuve de l'après-midi.